



SOMMET DES TROIS BASSINS DES ÉCOSYSTÈMES DE BIODIVERSITÉ ET DES FORÊTS TROPICALES

NOTE CONCEPTUELLE*

**AMAZONIE/CONGO/BORNEO-MEKONG ET ASIE DU SUD-
EST, SOMMET DES TROIS BASSINS DES ECOSYSTEMES DE
BIODIVERSITE ET DES FORETS TROPICALES**

BRAZZAVILLE, 26, 27 et 28 octobre 2023

I- Introduction

La COP 27 pour le climat qui s'est tenue à Sharm El Sheikh en Égypte s'est conclue par la reconnaissance historique des Nations forestières et tropicales dans leur rôle de régulateur mondial de l'équilibre carbone de la planète. La décision dans les dernières heures précédant le consensus sur la création d'un fonds d'indemnisation des pertes et dommages attendue depuis l'Accord de Paris en 2015 témoigne de cette prise de conscience. Le GIEC, dans son dernier rapport 2022, avait souligné que sans l'arrêt de la déforestation en 2030, l'objectif de l'Accord de Paris visant à maintenir à 1.5 degré Celsius le réchauffement climatique ne serait pas atteint quels que soient les efforts et moyens engagés pour transformer les modèles économiques et industriels des pays développés. Le Bassin du Congo, représente à lui seul la deuxième forêt tropicale humide en importance au monde, qui séquestre l'équivalent de 8 à 10 ans d'émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

Lors de la COP 15 pour la biodiversité qui vient de s'achever à Montréal, les dirigeants de la planète ont, pour la première fois, admis que les trois grands écosystèmes forestiers et de biodiversité mondiaux constituaient le dernier rempart dans la préservation des espèces végétales, animales et des communautés indigènes qui y résident. Au total, ces trois grands écosystèmes assurent la vie d'un milliard d'êtres humains, ainsi que d'espèces végétales et animales séculaires. Pour la première fois, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal a été adopté et fixe pour objectif central d'assurer la protection « *d'au moins 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans* ». Un fonds d'affectation spécial consacré spécifiquement à la biodiversité sera créé au sein du Fonds pour l'Environnement mondial et sera doté d'au moins 20 milliards de dollars par année d'ici 2025 et d'au moins 30 milliards d'ici 2030.

Les Accords de Sharm El Sheikh et de Kunming-Montréal confèrent une responsabilité et une légitimité aux trois écosystèmes forestiers et de biodiversité mondiaux pour définir et mettre en œuvre la feuille de route opérationnelle de la décennie pour la préservation des forêts et de la biodiversité pour la sauvegarde de la planète.

Le bassin du Congo, représenté par les 17 États qui le composent, apparaît comme l'écosystème à la structuration politique et technique le plus abouti, notamment au regard de la Commission Climat pour le Bassin du Congo, créée par le Premier Sommet Africain de l'action en faveur d'une co-émergence continentale, convoqué à l'initiative de sa Majesté le Roi **MOHAMMED VI** du Maroc lors de la COP 22 à Marrakech. Cette Commission est présidée depuis son origine par Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'État, et Président de la Commission Climat pour le Bassin du Congo, et soutenue par son Altesse Royale, la Princesse **Lalla HASNAA**, en qualité d'Ambassadrice de bonne volonté et l'Union Africaine, Présidée par son Excellence, Monsieur **Macky SALL**, Président de la République du Sénégal.

En clôture de la 27^e Conférence des Parties, Son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO** a appelé de tous ses vœux la relance du processus de coopération des trois bassins forestiers et de la biodiversité mondiale, dont le but sera d'assurer la gouvernance mondiale des politiques de préservation, de coopération et de financement du poumon écologique et climatique de la planète, et propose le sommet des trois bassins – Amazonie, Congo, Bornéo-Mékong et Asie du Sud-Est - des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales.

II- Historique

Le 29, 30 mai et 1er juin 2011, se tenait à Brazzaville, à l'initiative de son Excellence Monsieur **Denis SASSOU N'GUESSO**, Président de la République du Congo, le premier sommet des trois bassins forestiers tropicaux qui avait réuni plus de 500 participants dont :

- Les Chefs d'État de la Guinée Équatoriale, de la Guyane Anglaise, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo, et de Sao Tomé-et-Principe ;
- Les Vice-Présidents d'Angola et de Tanzanie ;
- Les Premiers Ministres du Cameroun, du Rwanda et du Tchad ;
- Les Chefs de Délégation de l'Argentine, de l'Afrique Du Sud, du Brésil, du Burundi, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, de la France, de la Gambie, de l'Indonésie, du Japon, du Mali, de la Russie, du Sénégal, du Sri Lanka et du Venezuela ;
- Les autres organisations et institutions associées : ONU, OCTA, AFD, ASEAN, BAD, CEEAC, CEFDHAC, CEMAC, CICOS, CIFOR, CIRAD, FAO, GEF, GIZ, NEPAD, OIBT, PNUD, PNUE, UNESCO, UICN, Union Africaine, WCS, WWF, WRI, GLOBE ;
- Les secrétariats des conventions : CBD, RAMSAR.

Le 3 mai 2011 était publiée la déclaration du 1^{er} Sommet des trois bassins forestiers tropicaux par laquelle les participants reconnaissaient la nécessité de mettre en place une plateforme de promotion de la coopération entre les pays des trois bassins forestiers tropicaux. Ils donnaient mandat au Président de la République du Congo de faciliter et de coordonner la finalisation d'un accord de coopération, en consultation avec les pays des trois bassins forestiers tropicaux et avec les organisations régionales concernées (ASEAN, COMIFAC, OCTA).

Douze années après le 1^{er} Sommet des trois bassins forestiers tropicaux, le bassin du Congo s'est enrichi sur le plan politique, diplomatique et institutionnel avec la création en 2016 de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC) et de son outil financier, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC). La CCBC a été créée en 2016 simultanément avec deux autres commissions, la Commission Climat de la Région du Sahel et la Commission Climat des Etats insulaires. Leur endossement par l'Union Africaine était intervenu en janvier 2017 à Addis Abeba, en Ethiopie. L'objectif assigné à ces trois commissions est d'assurer la coordination de toutes les activités destinées à concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique dans les Etats membres de l'Union Africaine dont ceux de la CCBC.

La mission de la CCBC est d'assurer la coordination de toutes les initiatives et activités destinées à concilier développement économique et lutte contre les changements climatiques dans les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad) et ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie). Cette coordination technique est assurée par Madame **Arlette SOUDAN-NONAUT**, Ministre congolaise de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo.

Au regard des treize points de la déclaration de 2011, beaucoup de progrès ont été réalisés. Néanmoins de nouveaux défis restent entiers, notamment sur les questions de gouvernance mondiale des bassins forestiers tropicaux, et en particulier pour le financement du rôle de régulateur mondial de l'équilibre carbone des trois bassins au moyen des crédits carbone souverains et de l'installation d'un marché carbone structuré. Cette responsabilité, pointée dans le dernier

rapport du GIEC pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur la limitation du réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius, reconnue officiellement pour la première fois lors de la COP27 en Égypte et appuyée sur le plan juridique par l'Article 6 de l'Accord de Paris, impose désormais la mise en place urgente d'une gouvernance mondiale des trois bassins forestiers tropicaux, fondée sur le principe inaliénable de souveraineté des pays forestiers dans la gestion de leur puits de carbone, de leur biodiversité végétale et animale, enfin de la protection des populations dont la subsistance dépend des forêts, estimées à 1,5 milliard de personnes.

III- Principal enjeu proposé

L'enjeu principal de la 2^e édition du Sommet des Trois Bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des Forêts Tropicales consistera à établir et installer progressivement une gouvernance strictement Sud – Sud, et de coordonner une coopération structurée globale dans de nombreux domaines tels que la coopération politique, économique, scientifique et technique, au sein des trois écosystèmes mondiaux sur lesquels reposent la pérennité de l'humanité.

Les trois bassins devraient bénéficier de la mobilisation financière existante et future annoncée lors de la COP 27 pour le climat, sous présidence égyptienne et de la COP 15 pour la biodiversité sous présidence chinoise, à la hauteur de leur rôle dans l'équilibre de la planète.

IV- Objectifs du Sommet

L'objectif général

Ce deuxième sommet, créé à l'initiative de la Commission Climat du Bassin du Congo, sous l'impulsion de son Président, aura vocation à lancer le processus de coordination et de coopération entre les trois bassins en vue de constituer une coalition mondiale destinée à soutenir la Décennie 2021 – 2030 des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, de promouvoir l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité, traités de manière séparée dans le cadre des accords internationaux, et de constituer une force d'influence dans les instances multilatérales du climat et de la biodiversité.

Les objectifs spécifiques

- Définir et adopter les grandes lignes de la mise en place progressive d'une gouvernance ;
- Définir un programme de travail, sa feuille de route ainsi qu'un comité de suivi et d'évaluation ;
- Elaborer un portefeuille de projets d'investissement pour bénéficier des mécanismes de financement existants et à venir ;
- Signer des conventions de financement avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, la philanthropie mondiale et le secteur privé pour offrir des programmes multi-pays et transcontinentaux pour dérisquer les financements et assurer une cohérence d'ensemble ;
- Développer les coopérations politiques, économiques et techniques sous régionales et intercontinentales et renforcer les capacités dans les trois sous-régions par la mobilisation inclusive de toutes les parties prenantes (ONG, populations autochtones, collectivités locales, secteur privé, PTF...) ;
- Créer une plateforme de coopération scientifique et technologique sous-régionale et intercontinentale pour développer des solutions innovantes dans la gestion des différents écosystèmes des trois bassins ;
- Renforcer la participation et l'engagement des jeunes, dont les jeunes autochtones et les réfugiés en tant que partenaires essentiels dans la préservation des écosystèmes et dans la lutte

- contre le changement climatique et la perte de biodiversité;
- Etablir les termes pour la création d'un marché carbone souverain à l'échelle mondiale pour permettre la rémunération juste des services écosystémiques produits par les trois bassins ;
- Proposer un cadre d'intégration des enjeux du climat et de la biodiversité ;
- Adopter la déclaration du 2^{ème} Sommet.

V- Le format du 2^{ème} Sommet

Le Sommet se déroulera sur trois journées :

- 26 octobre 2023 : la journée technique ;
- 27 octobre 2023 : le segment ministériel ;
- 28 octobre 2023 : le segment de haut niveau.

VI- Les pays et publics cibles

Le Sommet des Trois Bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des Forêts Tropicales réunira cinq catégories de population :

- Les représentants des États des trois bassins :
 - o Les Chefs d'États et de Gouvernement ;
 - o Les ministres des départements concernés ;
 - **16** pays du Bassin du Congo (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Kenya, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie) et le Royaume du Maroc, partenaire fondateur ;
 - **9** pays du Bassin Amazonien avec le Brésil, la Bolivie, le Pérou, l'Équateur, la Colombie, le Venezuela, le Guyana, le Surinam et la Guyane (+ 15 Pays associés de la Communauté caribéenne (CARICOM) : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, Suriname) ;
 - Les **5** pays du bassin de Bornéo-Mékong avec la Chine, le Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam et les **6** autres pays associés de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Philippines, Indonésie, Malaisie, Singapour, Myanmar et Brunei ;
 - Les pays forestiers tropicaux de l'Amérique centrale : Belize, Guatemala, Costa Rica, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador ;
 - Les pays forestiers tropicaux d'Afrique : Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Sierra Leone, Nigeria, Madagascar.
- Les organisations politiques et économiques sous-régionales des trois écosystèmes :
 - o Bassin du Congo :
 - Union Africaine ;
 - Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ;
 - Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ;
 - Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) ;
 - Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS).
 - o Bassins des autres forêts d'Afrique :
 - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
 - Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA).
 - o Bassin amazonien :
 - Organisation du traité de coopération amazonienne (OCTA).

- Bassin de Bornéo-Mékong Asie du Sud-Est :
 - Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) ;
 - Coopération économique pour l'Asie-Pacifique.
- Les représentants des autres Etats et organisations partenaires
 - Le Royaume du Maroc, partenaire fondateur, en sa qualité d'Etat associé original de la CCBC ;
 - Les Etats de l'Amérique du Nord (les Etats Unis d'Amérique, etc.) ;
 - L'Union Européenne ;
 - Le CAFI (Central African Forest Initiative) ;
 - La Commission Climat de la région du Sahel ;
 - La Commission Climat des Etats insulaires.
- La Communauté scientifique représentée par les membres du GIEC, de l'IPBES et des experts climat et biodiversité nationaux et des universités et Instituts des États engagés (à constituer) ;
- Les financeurs :
 - Les Fortunes « 500 » et organisations philanthropiques ;
 - Les bailleurs de fonds multilatéraux ;
 - Les marchés financiers.
- Les organisations locales internationales du climat et de la biodiversité incluant les représentants des associations de jeunes, de réfugiés, de populations autochtones et les groupements de femmes engagées dans les actions climats et de conservation de la biodiversité.

VII- Le contenu et les thèmes du Sommet des Trois Bassins des écosystèmes de biodiversité et des Forêts Tropicales

Le contenu du Sommet des trois Bassins pourrait se décliner :

En cinq blocs d'enjeux :

- La nécessité et les ambitions ;
- La préservation des espèces végétales ;
- La préservation des espèces animales ;
- La préservation des communautés humaines dont les populations autochtones de ces trois bassins ;
- Le développement de chaînes de valeurs économiques, inclusives et écologiquement rationnelles autour des services écosystémiques et produits forestiers ligneux et non ligneux.

En trois blocs de solutions et de moyens :

- La coopération scientifique et technique pilotée par le GIEC, l'IPBES et le groupe d'experts nationaux des États des trois bassins, constitué à cette occasion ;
- Les mécanismes de financement et de solidarité ;
- Les outils de coopération de la Décennie pour la Préservation de la Planète.